

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour**

**CX/FH 07/39/1**

**Août 2007**

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

#### Trente-neuvième session

Hôtel Hyatt Regency, New Delhi, Inde,

de 9 h 30 le mardi 30 octobre au dimanche 4 novembre 2007

*Le groupe de travail ad hoc sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH se réunira à 9 h 30, le 29 octobre 2007.*

#### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 07/39/1
2.	Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex	<a href="#">CX/FH 07/39/2</a> <a href="#">CX/FH 07/39/2 Add.1</a>
3.	Rapport des consultations ad hoc d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) présentés par les aliments et questions apparentées	<a href="#">CX/FH 07/39/3</a>
4.	Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et enfants en bas âge à l'étape 4 - <i>Observations à l'étape 3</i>	<a href="#">CX/FH 07/39/4</a> <a href="#">CX/FH 07/39/4-Add.1</a>
5.	Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle et l'hygiène des denrées alimentaires à l'étape 4 - <i>Observations à l'étape 3</i>	<a href="#">CX/FH 07/39/5</a> <a href="#">CX/FH 07/39/5-Add.1</a>

Les documents de travail seront placés sur le site Web du Codex : [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)  
Les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur le lieu de la réunion étant limité.

6. Critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4  
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 07/39/6](#)  
[CX/FH 07/39/6-Add.1](#)
7. Document de travail sur l'Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans les (jeunes) poulets de chair [CX/FH 07/39/7](#)
8. Principes et lignes directrices pour la gestion des risques microbiologiques : Annexe II : Directives relatives aux paramètres de gestion des risques microbiologiques – à l'étape 4 CX/FH 07/39/8
9. Autres questions et travaux futurs :  
(a) Étude du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH CX/FH 07/39/9  
CRD 1  
[CX/FH 07/39/9 Add.1](#)
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

**N.B.:**

Les documents de travail seront placés sur le site Web du Codex à mesure qu'ils seront établis. Ils peuvent être téléchargés, puis imprimés, à partir de ce site à l'adresse suivante:

<http://www.codexalimentarius.org>

Les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur le lieu de la réunion étant limité.

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Ouverture de la session:** La session sera ouverte par le gouvernement hôte.

**Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour** (doc. CX/FH 07/39/1). Conformément à l'article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex** (doc. CX/FH 07/39/2). Le document a été établi à partir des informations compilées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou par d'autres comités du Codex et, le cas échéant, à y donner suite.

**Point 3 de l'ordre du jour. Rapport des consultations ad hoc d'experts FAO/OMS sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) présentés par les aliments et questions apparentées** (doc. CX/FH 07/39/3). Ce document rédigé conjointement par la FAO et l'OMS dresse le bilan des activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier pour appuyer les activités du Comité.

**Point 4 de l'ordre du jour. Avant-projet de code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et enfants en bas âge** (doc. CX/FH 07/39/4). Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de code d'usages à l'étape 2 pour qu'il soit remanié par un groupe de travail présidé par le Canada et diffusé aux fins d'observations à l'étape 3. Les observations à ce sujet sont présentées dans le document CX/FH 07/39/4-Add.1.

**Point 5 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle e l'hygiène des denrées alimentaires** (doc. CX/FH 07/39/5). Le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de code d'usages à l'étape 2 pour qu'il soit remanié par un groupe de travail

présidé par les États-Unis d'Amérique et diffusé aux fins d'observations à l'étape 3. Les observations à ce sujet sont présentées dans le document CX/FH 07/39/5-Add.1.

**Point 6 de l'ordre du jour. Critères microbiologiques relatifs à la présence de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer** (doc. CX/FH 07/39/6). Un groupe de travail présidé par l'Allemagne par a rédigé l'Avant-projet de critères microbiologiques. Les observations à l'étape 3 sont présentées dans le document CX/FH 07/39/6-Add.1.

**Point 7 de l'ordre du jour. Document de travail sur l'Avant-projet de directives pour la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans les (jeunes) poulets de chair** (doc. CX/FH 07/39/7). La Commission a approuvé ces directives comme nouveau travail à sa 30<sup>e</sup> session. Le Comité est invité à examiner le document de travail sur l'avant-projet de directives rédigé par le groupe de travail présidé par la Nouvelle-Zélande et la Suède.

**Point 8 de l'ordre du jour. Principes et lignes directrices pour la gestion des risques microbiologiques : Annexe II : Directives relatives aux paramètres de gestion des risques microbiologiques – à l'étape 4** (doc. CX/FH 07/39/8). Le Comité est invité à examiner les propositions soumises par le groupe de travail présidé par les États-Unis d'Amérique.

**Point 9 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs.** Conformément à l'article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer le lancement de nouveaux travaux à condition qu'ils soient conformes aux objectifs à moyen terme et approuvés par la Commission ou son Comité exécutif..

- (a) **Étude du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement des priorités des travaux du CCFH.** Le Comité serait invité à étudier le rapport du groupe de travail *ad hoc* (CRD 1) et les observations reçues en réponse au document CX/FH 07/39/9, dans lequel sont rassemblées les propositions de nouveaux travaux soumises par les pays membres en réponse à la lettre circulaire CL 2007/7-FH. Le document CX/FH 07/39/9 doit être rédigé par l'Inde.

**Point 10 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé des dates et du lieu probables de sa prochaine session.

**Point 11 de l'ordre du jour. Adoption du rapport.** Conformément à l'article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa trente-sixième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.